

# Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application du code AFEP/MEDEF

---

Sur le rapport du Comité des Rémunérations, Ressources Humaines & RSE, le conseil d'administration du 19 février 2014 a arrêté les éléments de la rémunération de MM. Jean-Pascal Tricoire, Président Directeur général, et Emmanuel Babeau, Directeur général délégué en charge des Finances et des Affaires juridiques, hors la présence de ces derniers.

Le Conseil a ainsi arrêté :

- la part variable de leur rémunération pour 2013,
- la part fixe de leur rémunération pour 2014,
- les critères et objectifs de la part variable de leur rémunération pour 2014,
- le principe de l'attribution d'actions de performance au titre du plan d'intéressement long terme 2014.

## I – Part variable 2013

- La part variable de M. Jean-Pascal Tricoire s'élève à 1.443.072 euros, soit 154,5 % de la part fixe qui était de 934.028 € pour 2013.
- La part variable de M. Emmanuel Babeau s'élève à 695.200 euros, soit 126,4 % de la part fixe, qui était de 550.000 € pour 2013.

## II – Rémunération pour 2014

- La rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire est composée d'une part fixe de 950.000 € à laquelle s'ajoute une part variable qui peut représenter entre 0 et 240% de la part fixe et dont le taux cible est de 120% de la rémunération de base ;
- La rémunération de M. Emmanuel Babeau est composée d'une part fixe de 550.000 €, à laquelle s'ajoute une part variable qui peut représenter entre 0 et 200% de la part fixe et dont le taux cible est de 100% de la rémunération de base.

Le Conseil a défini la structure de la part variable pour 2014 ainsi que le poids de chacun des critères de MM Tricoire et Babeau comme suit :

1) Critères Groupe pour 70%, incluant :

- pour 45%, une composante critères économiques Groupe. Ces critères prévoient des objectifs de croissance organique du chiffre d'affaires, d'EBITA ajusté et de génération de cash ;
- pour 25%, une composante critères alignés sur le programme d'entreprise Connect et sur la responsabilité sociale et environnementale, appréciés à travers notamment l'évolution du Baromètre Planète & Société.

2) Objectifs Individuels pour 30% : ces objectifs demeurent confidentiels dans la mesure où ils pourraient apporter à la concurrence les informations stratégiques.

Le Conseil d'Administration a arrêté le principe d'une attribution d'actions de performance, dans le cadre du plan d'intéressement long terme pour 2014 qui sera mis en place par le Conseil d'Administration le 31 mars 2014 :

Pour M. Jean-Pascal Tricoire : 18 000 actions de performance dans le cadre du plan n°17 (à venir).

42 000 actions de performance dans le cadre du plan n°18 (à venir).

Pour M. Emmanuel Babeau : 26 000 actions de performance dans le cadre du plan n°17 (à venir).

L'attribution définitive des actions de performance est conditionnée :

- pour 70%, à un objectif de marge opérationnelle d'EBITA Ajusté sur la période 2014/2015,
- pour 15%, à un niveau d'atteinte du Baromètre Planète & Société à fin 2015.
- pour 15%, à un niveau d'atteinte du critère du ROCE sur la période 2014/2015.